

Objet de la consultation :

Le marché de Noël va de nouveau s'installer au parc Rosny.

Les élus souhaitent organiser une journée festive pour Noël à proximité du marché de Noël avec des foodtrucks, le samedi 23 décembre 2023.

Heures et dates d'installation et d'exploitation :

Le samedi 23 décembre 2023 de 11h30 à 22h00.

Le site sera surveillé par des vigiles les nuits.

Précisions techniques :

Les restaurateurs devront prévoir des poubelles en quantité suffisante aux abords de leur emplacement.

L'électricité sera fournie, les Food-trucks seront alimentés en monophasé 220 V 16A.

Documents à fournir obligatoirement dans le dossier de candidature :

- Photos et descriptif des produits proposés à la vente.
- Menu avec les tarifs, précisions sur les moyens de paiement
- Photos du Food-Truck.
- Dimensions du Food-Truck, qui ne doit pas dépasser 6 mètres linéaires
- Document attestant que le Food-Truck répond aux normes en vigueur (attestation DDPP, sauf si végétarien)
- La copie du certificat en hygiène et sécurité

Pièces à fournir par les quatre candidats qui seront retenus :

- Un extrait Kbis de moins de trois mois
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle
- Une photocopie R/V de la carte nationale d'identité

Il est rappelé que l'occupation du domaine public ne peut être que temporaire et que l'autorisation concerne uniquement la date et les horaires indiqués ci-dessus.

Redevance au titre de cette occupation :

L'autorisation est consentie moyennant le versement préalable d'une redevance de 150 €, payée Le paiement de la redevance devra se faire par chèque, à l'ordre du Trésor Public (encaissé courant janvier), ou par virement bancaire via le RIB joint au présent dossier.

Ce tarif comprend :

- Le droit de place pour la période définie ;
- La consommation électrique ;
- Une campagne de communication dans le cadre du programme d'animations de Noël

Critères de jugement des offres :

- Diversité et qualité des produits proposés (provenance de la matière première, fait maison,...) : 40%
- Démarche éco-responsable : 20 %
- Esthétique des installations : 20 %
- Tarifs proposés : 20 %

Les Food-trucks seront retenus en fonction du classement final.

Dépôt des dossiers :

Date limite de réception des dossiers au plus tard le Jeudi 16 novembre 2023, 15h00, à l'adresse mail suivante : evenementiel@hossegor.fr

Une réponse vous sera rendue pour le jeudi 23 novembre 2023